

Metz, le 24 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marathon de Metz : le tribunal tranche encore une fois en faveur de l’Euro Marathon Metz !

L’Eurométropole de Metz tient à réaffirmer que l’Euro Marathon Metz aura bien lieu le 12 octobre prochain, et qu’il s’agira du seul marathon organisé à cette date à Metz ! Les décisions judiciaires récentes viennent conforter cette position.

La semaine dernière, Le tribunal judiciaire de Paris, dans sa décision de justice, a débouté l’association Metz Marathon de l’ensemble de ses demandes à l’encontre de la société RNK, concessionnaire de l’Eurométropole de Metz pour l’organisation de l’Euro Marathon Metz.

Hier, le tribunal judiciaire de Metz a reconnu les actes de dénigrement de l’association Metz Marathon à l’encontre de l’Eurométropole de Metz et de la société RNK, qualifiés de trouble manifestement illicite causant un préjudice moral à la collectivité.

Propos infondés sanctionnés

Le juge des référés a constaté que plusieurs publications dans la presse comportaient des propos péjoratifs et des accusations infondées visant à discréditer l’Eurométropole de Metz et à dissuader les coureurs de s’inscrire à l’Euro Marathon Metz. Ces actes ont été qualifiés de trouble manifestement illicite, causant un préjudice moral à la collectivité.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse
03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

En conséquence, le Tribunal a enjoint à l'association Metz Marathon de cesser tout acte de dénigrement contre l'Eurométropole de Metz et la société RNK, sous astreinte de 5 000 € par infraction constatée, et l'a condamnée à verser une provision de 4 000 € à l'Eurométropole de Metz au titre du préjudice moral subi, ainsi qu'une somme de 3 000 € au titre des dépens.

Un contrat de concession confirmé

Devant la juridiction administrative, le contrat de concession entre l'Eurométropole de Metz et RNK n'a pas été remis en cause. Bien au contraire, la procédure de sélection a été scrupuleusement respectée, exemplaire et réalisée en total transparence.

Le rapporteur public a soulevé une question de compétence de l'Eurométropole de Metz pour organiser des événements sportifs. Il n'y a donc aucun lien avec le contrat de concession et l'organisation de l'édition 2025 de l'Euro Marathon Metz.

Si le rapporteur public avait constaté des manquements, il aurait requis l'annulation avec effet immédiat, ce qui n'est pas le cas.

L'Euro Marathon Metz sous le signe du succès

Malgré les tentatives de discréditer l'Euro Marathon Metz, l'édition 2025 enregistre déjà des records en matière de participation, avec plus de 7800 inscrits, et plus de 2000 marathonien !

L'Eurométropole de Metz se félicite de ces décisions de la justice qui viennent rétablir la vérité, protéger l'intégrité de l'action publique et confirmer la légitimité de l'Euro Marathon Metz. Elle réaffirme son engagement à offrir aux habitants un événement sportif de qualité, organisé dans le respect des règles de transparence et d'équité.

L'Eurométropole de Metz donne rendez-vous le 12 octobre prochain à tous les amoureux de course à pied pour faire de ce marathon, une grande fête populaire.

Mise en ligne de l'ordonnance du tribunal judiciaire de Metz sur le site de l'Euro Marathon Metz durant un mois.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu